

Conditions Générales de Vente

Logic-Immo.com

I. Acceptation des conditions générales de vente

- 1.1. La souscription en ligne à l'un des packs de diffusion d'annonces immobilières sur le site Internet Logic-Immo.com (« **Site Logic-immo.com** ») implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente (« **CGV** ») de la société Concept Multimedia (RCS Aix-en-Provence 399 146 356) (« **CM** ») par l'annonceur (« **l'Annonceur** »). **La souscription d'annonces immobilières en ligne est réservée aux agences immobilières, ne disposant d'aucun pack de diffusion d'annonces sur le Site Logic-immo.com à la date de souscription, à l'exclusion de tout autre annonceur.**
- 1.2. L'Annonceur reconnaît agir en qualité de professionnel au sens du Code de la consommation et déclare que l'Offre Logic-immo.com souscrite a un rapport direct avec son activité professionnelle.
- 1.3. Sauf accord écrit contraire, la prestation commercialisée par CM est une prestation de vente d'espace publicitaire. **CM ne garantit aucunement les éventuels résultats, notamment commerciaux, escomptés par l'Annonceur suite à la diffusion de ses annonces.**
- 1.4. Pour souscrire à une offre de diffusion d'annonces en ligne (« **Offre Logic-immo.com** »), l'Annonceur devra :
 - se connecter au Site publier-une-annonce.logic-immo.com,
 - choisir sa formule : 1 annonce ou 3 annonces
 - saisir son ou ses annonces (selon l' Offre souscrite),
 - compléter ses coordonnées complètes,
 - valider la commande et les CGV,
 - compléter ses coordonnées bancaires sur la page sécurisée de notre partenaire LCL (transaction sécurisée en SSL), et valider le paiement en ligne par carte bancaire.
- 1.5. Les CGV sont applicables à toutes Offres Logic-immo.com souscrites ultérieurement par l'Annonceur, par quelque moyen que ce soit.
- 1.6. La souscription à une Offre Logic-immo.com n'autorise pas l'Annonceur à commercialiser l'espace publicitaire vendu par CM, cette prestation étant réservée exclusivement aux régies publicitaires concédées par CM, ni à accorder une sous-licence d'utilisation de l'Offre à un tiers, à quelque titre que ce soit.
- 1.7. Le fait que CM ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- 1.8. Si une/des stipulations des CGV étai(en)t tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) comme telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

II. Modalités de diffusion d'annonces

- 2.1. L'Annonceur reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte, des photographies, etc., composant chaque annonce diffusée. A défaut, il déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la parution de ses annonces. En conséquence, chaque annonce paraît sous la responsabilité exclusive de l'Annonceur, qui certifie que l'annonce est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et respecte les droits des tiers. En conséquence, l'Annonceur relève CM de toutes responsabilités, la garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec l'annonce, et l'indemnise pour tout dommage en résultant.
- 2.2. **L'Annonceur s'engage à diffuser ses annonces conformément à la charte éditoriale de CM, accessible sur www.logic-immo.com. Le non-respect de cette charte éditoriale constitue un manquement contractuel de l'Annonceur, susceptible d'entraîner la suspension ou la résiliation de son Offre, conformément aux termes de l'article III. L'Annonceur saisit ses annonces directement sur le Site Logic-immo.com, sous sa seule responsabilité. Aucune modification ou suppression d'annonces n'est possible pendant toute la durée de diffusion, telle que précisée à l'article 3.1.**
- 2.3. **Sans que cela crée à sa charge une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence de chaque annonce, CM se réserve le droit de refuser ou supprimer sans préavis toute annonce pour tout motif légitime et, notamment toute annonce contraire aux dispositions légales, réglementaires ou à la charte éditoriale de CM, sans remboursement à l'Annonceur, ni indemnité. CM se réserve également le droit de refuser ou suspendre toute diffusion, sans préavis ni indemnité, en cas de non-conformité de l'activité de l'Annonceur avec la charte éditoriale de CM.**
- 2.4. En considération des impératifs techniques d'organisation et d'architecture du Site Logic-immo.com, les indications d'emplacement, ou de statistiques des visites et de pages vues mentionnées ne sont qu'indicatives, excepté lorsqu'elles font l'objet d'une facturation spécifique prévue par les conditions tarifaires de CM. Aucune différence par rapport à ces indications n'ouvrira droit au profit de l'Annonceur au versement d'indemnités, de quelque nature que ce soit.
- 2.5. L'Offre Logic-immo.com est personnelle à l'Annonceur et ne peut être transférée ou cédée à tout tiers sans l'accord écrit et préalable de CM.
- 2.6. Toute annonce diffusée par un Annonceur sur le Site Logic-immo.com est susceptible d'être publiée sur les applications mobiles Logic-immo.com (« **Application mobile** »). Les CGV sont applicables à toute diffusion sur l'Application mobile. Toute annonce diffusée sur le Site Logic-immo.com pourra également être dupliquée sur les sites Internet partenaires de CM. En cas de refus de l'Annonceur, aucune réduction de prix ne lui sera accordée.
- 2.7. Le volume d'annonces souscrit par l'Annonceur correspondant au nombre d'annonces maximal que l'Annonceur peut diffuser à tout moment sur le Site Logic-immo.com. Aucune réduction de prix ne sera accordée à l'Annonceur dans l'hypothèse où il ne diffuserait pas l'intégralité du volume d'annonces souscrit.

III. Durée - résiliation

- 3.1. Toute Offre Logic-immo.com est souscrite pour une durée de diffusion d'un (1) mois, sans renouvellement tacite à l'échéance. CM fera ses meilleurs efforts pour mettre en ligne toute annonce saisie dans un délai de vingt-quatre (24) heures ouvrées à compter de la date de souscription de l'Offre Logic-immo.com. Aucune annulation, demande de remboursement, modification ou résiliation de l'Offre Logic-immo.com souscrite ne sera acceptée par CM.
- 3.2. Par exception aux dispositions ci-dessus, en cas de manquement par l'une des parties aux CGV, l'Offre Logic-immo.com pourra être résiliée de plein droit par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 5 jours, sans préjudice de tous dommages et intérêts.
- 3.3. En cas de résiliation anticipée de l'Offre Logic-immo.com par l'Annonceur, non justifié(e) par une défaillance de CM dans l'exécution de ses prestations, l'Annonceur devra verser à CM une somme égale :
 - au montant des factures restant dues, échues et à échoir,
 - majoré des sommes dues au titre de l'article V ci-après.
- 3.4. Si CM devait résilier l'Offre souscrite par l'Annonceur en raison d'un manquement contractuel de l'Annonceur, cette résiliation serait considérée comme une résiliation anticipée à l'initiative de l'Annonceur. En conséquence, l'Annonceur sera redevable des sommes dues au titre d'une résiliation anticipée, prévues à l'article 3.3.

IV. Conditions tarifaires

- 4.1. L'Offre Logic-immo.com est facturée sur la base des tarifs suivants : 39 €HT pour la diffusion d'une annonce ou 89€HT pour la diffusion de 3 annonces pendant un (1) mois.
Le montant de la facture, exprimé hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et/ou de toute autre taxe à la charge de l'Annonceur, au taux en vigueur à la date de souscription.
- 4.2. Les remises éventuellement accordées en application des tarifs sont octroyés par CM dans la mesure où les conditions contractuelles initiales demeurent inchangées pendant l'exécution des prestations. En cas de modification de ces conditions par l'Annonceur, quelle qu'en soit la cause, les conditions tarifaires initialement accordées seront annulées, et les réductions de prix préalablement consenties seront refacturées conformément aux tarifs en vigueur.
- 4.3. CM se réserve le droit de refuser toute commande passée par un Annonceur qui n'aurait pas respecté les CGV lors d'une précédente relation commerciale avec CM ou avec une des filiales du Groupe Spir Communication auquel CM appartient (par exemple : défaut de paiement, violation de droits de propriété intellectuelle, etc.).

V. Modalités de paiement

5.1. L'Offre Logic-immo.com sera obligatoirement payée à la commande par l'Annonceur par carte bancaire (Visa, MasterCard, Carte Bleue, émises en France) directement sur le Site Logic-immo.com. La prise en compte du règlement sera effective sous 24 heures ouvrées après vérification de l'éligibilité de l'Annonceur, conformément à la charte éditoriale de CM. L'Annonceur garantit à CM que le moyen de paiement utilisé n'est pas issu d'une opération frauduleuse. Les coordonnées bancaires de l'Annonceur ne sont pas conservées par CM mais par le prestataire de paiement LCL sur des serveurs sécurisés. Les données relatives aux informations Annonceur et à la facturation sont quant à elles enregistrées par CM. La facture acquittée sera adressée par courrier postal à l'Annonceur.

5.2. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

5.3. En cas d'impayé, CM pourra :

- suspendre la diffusion des annonces de l'Annonceur, sous réserve de l'en informer préalablement et par écrit, et/ou
- refuser tout renouvellement de l'Offre Logic-immo.com.

Si le règlement de la commande passée par un mandataire au bénéfice de l'Annonceur n'était pas honoré, CM peut, après avoir constaté la défaillance de l'Annonceur, demander le règlement de sa créance directement auprès du mandataire.

5.4. Des intérêts de retard sont dus et exigibles au taux de 1,20 % du montant de la facturation objet du retard, par mois de retard, et courent de plein droit dès le jour suivant la date d'échéance portée sur la facture.

5.5. Dès mise en recouvrement de la créance, CM pourra exiger une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. CM pourra également exiger, à titre d'indemnité et de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code civil, le règlement d'une majoration dont le montant sera égal à 20 % du principal T.T.C. restant dû, sans préjudice des sommes qu'une juridiction allouerait à CM au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

VI. Limitation de responsabilité

6.1. **Ni l'Annonceur d'une part, ni CM d'autre part ne pourront être tenus responsables de tout retard, inexécution ou autre manquement à leurs obligations qui (1) résulterait, directement ou indirectement, d'un événement échappant à leur contrôle raisonnable, et (2) n'aurait pas pu être évité à l'aide de mesures de précaution, solutions de remplacement ou autres moyens commercialement raisonnables.**

6.2. **CM n'est tenue à l'égard de l'Annonceur qu'à une obligation de moyens pour l'exécution de l'Offre Logic-immo.com. En aucun cas CM ne sera responsable des préjudices indirects ou par ricochet, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de revenu, perte de profits, perte de contrats, perte**

d'affaires ou perte d'économies escomptées, manque de retombées commerciales, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou action dirigée par un tiers, qui pourraient être subis par l'Annonceur, même dans l'hypothèse où ce préjudice était prévisible à la date de souscription de l'Offre.

6.3. CM se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter tout ou partie du Site Logic-immo.com ou des produits commercialisés, sans être tenus de verser à l'Annonceur une quelconque indemnité. Toute prestation non réalisée est remboursée à l'Annonceur.

6.4. Il appartient à l'Annonceur de signaler immédiatement à CM tout problème technique concernant l'exécution des prestations. En tout état de cause, pour être recevable et opposable à CM, toute réclamation ou toute contestation de facture devra être précise et transmise par écrit à CM dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de la date prévue de réalisation de la prestation.

L'Annonceur déclare connaître l'étendue de diffusion du Site Logic-immo.com et de l'Application Mobile, avoir pris toutes précautions pour respecter la législation en vigueur et décharger CM de toutes responsabilités à cet égard.

6.5. L'Annonceur accepte que les données collectées ou recueillies sur le Site Logic-immo.com soient conservées par les fournisseurs d'accès et utilisées à des fins statistiques ou pour répondre à des demandes des pouvoirs publics.

CM ne consent à l'Annonceur :

- aucune garantie de qualité ou d'adéquation à un usage particulier, ni d'absence de virus qui pourraient être introduits par d'autres clients,
- aucune garantie de fourniture des prestations web et/ou relatives à l'Application Mobile (i) en cas d'interruption ou de mauvais fonctionnement du réseau Internet ou de la connexion de l'Annonceur ou (ii) en cas d'incompatibilité avec les logiciels ou matériels informatiques de l'Annonceur ou encore (iii) en cas de mauvaise manipulation de l'Annonceur.

6.6. CM ne sera tenue responsable des retards ou impossibilités de remplir ses obligations contractuelles, en cas :

- de force majeure telle que définie à l'article VII ci-après,
- d'interruption de la connexion au Site Logic-immo.com et/ou à l'Application Mobile en raison d'opérations de maintenance ou d'actualisation des informations publiées,
- d'impossibilité momentanée d'accès au Site Logic-immo.com et/ou à l'Application Mobile en raison de problèmes techniques, quelle qu'en soit l'origine,
- d'attaque ou piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau Internet.

6.7. L'Annonceur reconnaît qu'en l'état actuel de la technique et en l'absence de garantie des opérateurs de télécommunications, la disponibilité permanente du Site Logic-immo.com et de l'Application Mobile ne peut être garantie.

A l'exception des obligations de paiement, la responsabilité de chaque partie à l'égard de l'autre est limitée au montant versé ou dû par l'Annonceur à CM au titre de l'Offre Logic-immo.com.

VII. Force majeure

CM ne sera pas responsable des manquements à ses obligations qui résulteraient directement ou indirectement de cas de force majeure reconnus par la réglementation et les cours et tribunaux français (y inclus notamment incendies, inondations, grèves (des transport en commun, du personnel ...), lock-out, épidémies, piratage informatique, coupures d'alimentation électrique de plus de 48 heures, intervention d'une autorité légale, judiciaire ou administrative ...) ou d'un événement échappant à son contrôle raisonnable. Dans ce cas, la diffusion d'annonces sera suspendue sans versement d'indemnités à l'Annonceur. La survenance d'un cas de force majeure sera notifiée par écrit à l'Annonceur. Si le cas de force majeure se prolongeait plus de quinze (15) jours, l'Offre Logic-immo.com pourra être résiliée de plein droit avec effet immédiat par l'une ou l'autre des parties.

VIII. Fichiers

Les informations fournies par l'Annonceur pour l'exécution des présentes feront l'objet d'un traitement informatisé dans les fichiers de CM. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, l'Annonceur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès du service commercial de CM, et peut s'opposer à ce que ces informations nominatives fassent l'objet d'un traitement ou soient transmises à des tiers à des fins commerciales en l'indiquant expressément à CM.

IX. Propriété intellectuelle

L'Annonceur déclare disposer de l'ensemble des droits nécessaires à la publication des photographies, que celles-ci ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et notamment au droit à l'image des propriétaires sur les biens photographiés ou au droit des architectes au titre de la propriété littéraire et artistique sur ces biens. L'Annonceur garantit CM pour chaque photographie contre tout trouble, revendication, éviction ou réclamation quelconque à ce titre.

L'Annonceur déclare et garantit à CM qu'il a reçu toutes les autorisations nécessaires pour reproduire les photographies sur tout type de support pendant toute la durée de parution.

L'Annonceur ne dispose d'aucun droit de propriété sur le Site Logic-immo.com, ni sur les droits de propriété intellectuelle qui y sont liés. Sans accord écrit et préalable de CM, toute

reproduction de l'un des éléments du Site Logic-immo.com est strictement interdite, et l'Annonceur demeurera seul responsable vis-à-vis de CM de toute atteinte à son droit de propriété.

L'Annonceur autorise CM à apporter au Site Logic-immo.com toutes les modifications et adaptations nécessaires pour prendre en compte son développement, ainsi que toutes les modifications liées à l'évolution éventuelle de la charte graphique et/ou de la barre de navigation du Site Logic-immo.com.

Les marques et logotypes Logic-immo.com sont déposés par CM. Sans l'autorisation écrite et préalable de CM, toute reproduction ou utilisation de ceux-ci est strictement interdite. CM demeure seule propriétaire de ses bases de données et annonces qui y figurent ou qui y figureront.

CM est autorisée à se prévaloir du contrat de diffusion d'annonces souscrit par l'Annonceur dans ses supports de communication, sur tout document destiné à ses clients et prospects et à reproduire les marques logos, noms de domaines ou autres signes distinctifs de l'Annonceur sur ces derniers.

X. Sous-traitance – cession

- 10.1. CM pourra recourir à la sous-traitance pour réaliser les prestations souscrites par l'Annonceur.
- 10.2. L'Annonceur ne pourra céder, déléguer ou transmettre ses droits et/ou obligations nés des présentes qu'avec l'accord écrit de CM (cet accord ne pourra toutefois être refusé ou retardé de façon abusive).

XI. Attribution de juridiction - loi applicable

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des CGV, quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. **A DÉFAUT D'Y PARVENIR DANS UN DÉLAI DE 1 MOIS A COMPTER DE LA NOTIFICATION ECRITE D'UNE TELLE CONTESTATION, LES TRIBUNAUX D'AIX-EN-PROVENCE SERONT SEULS COMPÉTENTS, MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE ET LA LOI FRANCAISE S'APPLIQUERA.**

XII. Divers – prescription

Aucune des dispositions des CGV ne saurait être interprétée comme créant une quelconque société ou association en participation ni un quelconque mandat de représentation et aucune des parties ne sera habilitée ou autorisée à conclure le moindre engagement liant l'autre partie, ou à créer la moindre responsabilité à la charge de l'autre partie par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement, toutes notifications devront être envoyées aux adresses indiquées lors de la souscription de l'Offre Logic-immo.com.

Comme l'autorisent les dispositions de l'article 2254 du Code civil, la durée de la prescription est allongée à 10 ans. CM et l'Annonceur conviennent que cette prescription sera interrompue par toute LRAR de relance.

XIII. Service client

Pour toute information ou question, le Service Client de Logic-Immo.com est joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 au **04 30 31 77 78**.